

3 mars 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE



LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE SANITAIRE
ET LA FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS
SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le contexte des Etats Généraux du Sanitaire, actuellement en cours, GDS France et la FNC ont souhaité construire au niveau national et départemental un cadre de travail commun, pour la prise en compte du milieu naturel et de ses différentes composantes, dans l'organisation de l'épidémiosurveillance et de la gestion en santé animale.

Conscientes de la synergie possible entre leurs deux organisations, l'une spécialisée dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des maladies des animaux de rente, l'autre dans la gestion des ressources cynégétiques et la surveillance de la faune sauvage, GDS France et la FNC ont élaboré conjointement les bases d'un partenariat qui vise :

- à développer, tant à l'échelon départemental que national, l'instauration d'un dialogue régulier entre les deux structures ;
- à établir des relations de travail suivies sur les maladies ou infections situées à l'interface entre les animaux de rente et la faune sauvage ;
- à contribuer à une meilleure veille de la situation sanitaire vis-à-vis de ces maladies.

Au travers de ce partenariat, le Réseau des chasseurs pourra mettre à disposition de ses partenaires les fruits de la surveillance de la faune sauvage et notamment, les observations induites par l'examen initial du gibier chassé (application du Paquet Hygiène à l'activité chasse). Il pourra également contribuer au prélèvement de différents échantillons, lorsque ceux-ci seront conjointement décidés au niveau local, par les structures départementales.

Le Réseau des GDS pourra quant à lui apporter sa connaissance et son expertise sur les maladies animales et sur les situations épidémiologiques locales.

Eleveurs et chasseurs sont des partenaires naturels du milieu rural, pour lequel ils partagent un intérêt commun : celui de maintenir et de développer la qualité sanitaire, à la fois des animaux de rente et du gibier sauvage.

Ils affirment, par cet accord, leur volonté de travailler en commun et d'être des partenaires reconnus dans la construction de l'édifice de surveillance épidémiologique, actuellement en cours au travers des Etats Généraux du Sanitaire.

Contacts presse :

GDS France

Marc-Henri CASSAGNE : 01 40 04 51 24

marc-henri.fngds@reseaugds.com

FNC

Christine ANDRE : 01 41 09 65 10

candre@chasseurdefrance.com